



AVIS PUBLIC Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **5 août 2024**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # **2024-06-06** modifiant le règlement de zonage # 2014-05
- Règlement # **2024-06-07** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04
- Règlement # **2024-06-08** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Les règlements visent à :

- l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
 - ajouter comme volonté de se prévaloir de deux programmes d'aides aux logements et à l'acquisition de terrains par de nouveaux résidents;
 - modifier le plan des affectations afin de changer la zone d'affectation institutionnelle en zone d'affectation mixte.
 - intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
 - modifier le règlement de zonage afin d'ajouter, dans les grilles M-01, M-02, M-03 et M-04, que le raccordement à une installation septique est obligatoire, lorsqu'il n'y a aucun réseau d'égout dans la zone;
 - modifier le règlement de zonage afin d'autoriser au maximum 6 logements dans la zone M-02;
 - modifier le plan de zonage afin de changer la zone INST-01 pour la zone M-05 ainsi que la grille de cette dernière;
 - d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme.
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **19 septembre 2024**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 219, rue Principale durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le 24 septembre 2024.

Amélie Hardy Demers,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [règlements d'urbanisme #2024-06-06, #2024-06-07 et #2024-06-08], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 24 septembre 2024, à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 24 septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Hardy Demers', is written over a horizontal line.

Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière